

Histoire du Lycée franco-japonais de Tokyo : la naissance (le contexte)

François ROUSSEL

「リセ・フランコ・ジャポネ・ド・東京」の歴史 —学校の誕生とその背景—

フランソワ・ルーセル

50年以上の歴史を持つ「東京国際フランス学園」は「リセ・フランコ・ジャポネ・ド・東京」（以下「リセ」）として1967年に創立された。その誕生の歴史を描くことはこの論文の目標。そのために、仏外交史料館に保管されている資料を収取して利用した。

論文ではリセ誕生の背景、きっかけ、主役、方法等について述べる。昔からよくみられるパターンのとおり、東京初のフランス学校は保護者を中心につくられた民間の学校：クール・サン・ルイ、エコール・フランセーズ。

1960年代半ば、日本で活躍する仏大企業が、フランスからより円滑に人を派遣できるように、大規模の学校のニーズを指摘。そこで仏外務省が新しい学校を企画する。

但し国（フランス）が自ら学校を設立しない。リセは既にある日本私立学校の新部門、「暁星学園国際部日仏科」として生まれる。したがってリセの誕生は日仏関係の歴史にとってあまり類のない偉大な出来事だと言えよう。

Mots-clés : histoire, éducation, Japon, Lycée français, relations franco-japonaises

Introduction

Depuis toujours, partout où s'établissent des Français, se créent des écoles françaises. «Au fil des ans, et sans dessein préalable, (...) à partir d'un mouvement commencé au XVIIe siècle, la sédimentation des émigrants français à l'étranger entraîne la création d'écoles en français. Ce processus connaîtra deux temps forts : l'exil des huguenots à partir du XVIIe siècle, et celui des congréganistes, au début du XXe siècle»¹⁾. On considère comme la première véritable «école française à l'étranger» le Collège de Berlin, ouvert en 1689²⁾.

Au Japon, la plus ancienne école d'origine «française» est l'école Saint Maur de Yokohama, fondée en 1872 dans la concession étrangère de Yokohama sur l'initiative du missionnaire français Bernard T. Petitjean (1829-1884) par des religieuses majoritairement françaises de la Congrégation des Sœurs de l'Enfant Jésus, avec le soutien de 15 légations étrangères dont celles de la France, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Autriche, de la Hollande et de l'Allemagne³⁾. À la fin du XIXe siècle Yokohama était en effet la plus grande «ville étrangère» du Japon, et les Français ont constitué jusqu'au cinquième de sa population⁴⁾. Dans ce contexte naquit l'idée d'une école qui permettrait aux parents expatriés à Yokohama de ne plus devoir vivre séparés de leurs enfants (en l'occurrence de leurs filles) placées en pensionnat en France⁵⁾.

Si la naissance des écoles est souvent le fait d'initiatives locales et privées, le développement des établissements scolaires français à l'étranger est soutenu depuis le début du vingtième siècle par des organismes institutionnels créés à cet effet, comme la Mission laïque française fondée en 1902⁶⁾, et par les pouvoirs publics. Le gouvernement français subventionne la Mission laïque dès 1905. En 1909 est créé au sein du Ministère des Affaires étrangères le Bureau des écoles et des Œuvres françaises, renommé en 1920 Service des Œuvres françaises à l'étranger. En 1945 est créée la Direction générale des relations culturelles et des Œuvres françaises, et en 1990 l'Agence de l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE)⁷⁾.

En 2019, le réseau de l'enseignement français à l'étranger compte 496 établissements répartis

¹⁾ Martine, 2013 : 168.

²⁾ Vasseur 2005 : 208.

³⁾ Roussel 2010-1 : 357.

⁴⁾ Polak 2002 : 29.

⁵⁾ Pak 2008 : 157-159.

⁶⁾ Thévenin 2002.

⁷⁾ Martine, 2013 : 172-173.

dans 137 pays, scolarisant 355 000 élèves dont 125 000 Français⁸⁾. À Tokyo, le «Lycée Français International de Tokyo», qui en fait partie, accueillait, à la rentrée 2019, 1438 élèves. Inauguré en 1967 sous le nom de «Lycée franco-japonais de Tokyo» (qu'il gardera jusqu'en 2012) il n'avait pas encore fait jusqu'ici l'objet de recherches historiques. L'objectif de cet article est de contribuer à combler cette lacune, en tenant de retracer, pour commencer, le contexte de sa conception et sa naissance.

Les sources pour ce travail sont constituées essentiellement par les documents conservés au Centre des archives diplomatiques de Nantes (dépendant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), qui conserve les archives des ambassades. Le récit ci-dessous se base ainsi surtout sur la série intitulée «*Archives rapatriées du service culturel de l'ambassade de France à Tokyo 1922-1994*». Certaines données ont été recoupées ou complétées par des témoignages et des documents de première main : je tiens particulièrement à exprimer ici mes remerciements les plus chaleureux à Mme Renée Horiuchi Lagache et à M. Jean Boucharlat.

Les documents transcrits dans cet article n'avaient jamais fait l'objet de publication auparavant.

À travers ce récit on verra que la naissance du Lycée franco-japonais illustre parfaitement le «modèle» observé plus haut : loin d'être une création ex-nihilo, le Lycée franco-japonais, fruit d'une décision volontariste de l'État mettant en œuvre ses moyens financiers et diplomatiques au plus haut niveau, succède en fait à des structures préexistantes : deux écoles créées quelques années plus tôt par l'initiative privée pour répondre aux besoins ressentis par les familles. L'État «n'invente» donc pas, mais il prend le relais et permet un changement d'échelle. Le nouveau «Lycée» ayant pour ambition non seulement de répondre aux besoins des familles établies sur place, mais aussi de permettre le développement des relations économiques entre les deux pays en facilitant la venue de personnels expatriés dans les grandes entreprises françaises établies au Japon et dans son voisinage (le Lycée français de Tokyo étant le premier créé en Asie, et prévoyant un internat pensé pour accueillir les enfants de familles établies dans des pays proches).

1. L'inauguration

Le 12 mai 1967 était inaugurée en grande pompe dans le quartier de Fujimi à Tokyo (arrondissement de Chiyoda) la «section franco-japonaise du Collège de l'Étoile du Matin»,

⁸⁾ MEAE 2019 : 17.

plus connue sous son autre nom : «Lycée franco-japonais de Tokyo» (LFJT). La toute première école fondée par la République française en Extrême Orient était ainsi accueillie par la plus ancienne et la plus prestigieuse école privée catholique du Japon : l'institution Gyôsei («École de l'Étoile du Matin»), fondée en 1888 par le missionnaire français Alphonse Henrike. Plus précisément, le Lycée franco-japonais s'installait dans un bâtiment nouvellement et spécialement construit, aux frais de l'État français, sur un terrain gracieusement mis à disposition par le Collège de l'Étoile du Matin (collège de garçons dont la majorité étudiaient la langue française - après en avoir commencé l'étude à l'école primaire de Gyôsei, où elle était alors obligatoire).

Si l'inauguration du Lycée franco-japonais fut présidée par l'Ambassadeur de France Louis de Guiringaud, l'idée et l'impulsion menant à sa création reviennent sans conteste à son prédécesseur : François Missoffe, en poste à Tokyo de 1964 à 1966. François Missoffe, homme politique déjà aguerri quand il est nommé à Tokyo (ancien résistant, ancien député, ancien secrétaire d'État aux Commerce intérieur puis aux Rapatriés dans les gouvernements de Michel Debré puis de Georges Pompidou), et qui plus est père de famille nombreuse (8 enfants), était sans doute à la fois particulièrement motivé et particulièrement bien placé pour obtenir de Paris les appuis nécessaires pour la création du LFJT. Nommé à Tokyo à l'été 1964, il obtient dès le 22 janvier 1965 l'accord de principe officiel du Ministère des Affaires étrangères pour la création du Lycée franco-japonais. Et c'est ainsi que les premiers élèves du Lycée franco-japonais y effectuent leur rentrée en octobre 1966, avant même la date de l'inauguration officielle.

DOCUMENT 1 :

Communiqué de l'Ambassade de France de mai 1967 (extrait)

INAUGURATION

La cérémonie de l'Inauguration de la Section franco-japonaise du Collège de l'Etoile du Matin s'est déroulée le vendredi 12 mai sous la présidence de SE M. Miki, Ministre des Affaires étrangères du JAPON et de SE M. Louis de Guiringaud, Ambassadeur de France au Japon. M. Miki retenu au dernier moment par des débats parlementaires s'était fait représenter par le Vice-ministre des Affaires étrangères M. Tanaka. Des représentants d'une trentaine de pays prouvaient l'intérêt de ce nouvel établissement.

14H Cérémonie religieuse

- 14H30 *Discours en Français et Japonais de M. Tagawa, Directeur du Collège de l'Etoile du
Matin*
Discours de M. Marion, Président de l'Association des Français du Japon
- 15H *Hymnes nationaux japonais et français exécutés par la fanfare et la chorale du
Collège de l'Etoile du Matin*
Discours de Monsieur Louis de Guiringaud, Ambassadeur de France
Discours de M. Tanaka, Vice-ministre des Affaires étrangères
- 15H30 *Madame de Guiringaud coupait le traditionnel ruban.*

La visite des bâtiments commençait par le 1er étage où les personnalités examinaient particulièrement les laboratoires de physique chimie et sciences naturelles. Les classes de cet étage, réservées à l'enseignement primaire, sont constituées de 3 grandes classes (capacité 40 élèves) et de 3 plus petites (capacité 24 élèves). Le second étage plus spécialisé si l'on peut dire, comporte l'internat avec 6 chambres à 4 lits, 4 chambres de surveillants, et une installation de douches. Ce qui retint particulièrement l'attention fut le laboratoire de langues : salle insonorisé (sic) comportant 24 cabines avec magnétophone et écouteurs, un pupitre de commande pour le professeur. Monsieur l'Ambassadeur a même déclaré vouloir assister à la première leçon de japonais faite en utilisant ce matériel. Cette visite se termina par le jardin d'enfants et la librairie française.

Une réception était ensuite donnée dans la spacieuse salle de restaurant du Lycée, réception au cours de laquelle des allocutions furent prononcées par M. Le Roy Directeur de l'établissement, Monsieur Hyodo Président des parents d'élèves de Gyosei, Monsieur Ioshioka (sic) Président l'association (sic) des anciens élèves de Gyosei, Monsieur Miyake Architecte responsable de la construction des bâtiments.

Enfin, Mme Ichiyasco (sic) et le jeune Namino, interprétèrent quelques chansons françaises et japonaises fort appréciées de la nombreuse assistance.

2. L'enseignement français à Tokyo avant le Lycée franco-japonais : le Cours Saint-Louis et l'École française de Tokyo

Le Lycée franco-japonais n'était cependant pas la première école française fondée à Tokyo. Deux écoles assurant une scolarité française existaient en effet déjà dans la capitale.

Le Cours Saint-Louis, assuré par des religieuses catholiques, accueillait les enfants dans des locaux loués en ville, jusqu'à la classe de 10e (équivalent du CE1). En 1964-1965 il scolarise parmi ses élèves 24 petits Français.

Pour les plus grands, l'École française de Tokyo (une «petite école française» selon la dénomination administrative en cours à l'époque), offrant une scolarité conforme aux programmes de l'Éducation nationale, accueillait depuis des années des dizaines de jeunes enfants d'expatriés français ou étrangers. L'École française de Tokyo a fonctionné pendant 13 ans : du 1er octobre 1954 jusqu'à la fin de l'année scolaire 1966-1967, dans les locaux de l'Institut franco-japonais, fondé en 1952 et qui, les premières années, ne fonctionnait que le soir. Fondée et dirigée pendant toute son existence par Roger DENOVAL (décédé en 2014), elle était constituée en fondation ayant personnalité juridique (*zaidan hōjin*) (même tombée en désuétude suite à la fermeture de l'École française de Tokyo, cette fondation gardera une existence légale jusqu'au 25/11/1983, date de sa dissolution par le gouverneur de Tokyo), et gérée par un conseil d'administration auquel participait activement l'Association des parents d'élèves. Une kermesse annuelle très fructueuse permettait d'améliorer les équipements et de financer des classes vertes.

À l'École française de Tokyo, de la classe de 9e (équivalent du CE2) à la classe de 5e comprise, l'enseignement était direct. À partir de la classe de 4e, les élèves suivaient des cours par correspondance du CNTE (Centre national de télé-enseignement) (aujourd'hui CNED, Centre national d'enseignement à distance), encadrés par des répétiteurs. En 1964-1965, l'École Française de Tokyo accueille 88 élèves de la 9e à la 1e, de 18 nationalités différentes, dont 50% de familles appartenant au Corps diplomatique. Ses 33 élèves français représentent 40% du total. L'École emploie dix personnes dont quatre religieuses et une Japonaise (secrétariat). Seules cinq d'entre elles reçoivent un salaire (généralement très modeste) toute l'année, les cinq autres sont payées à l'heure. À partir de 1964 l'École Française de Tokyo reçoit une petite subvention du gouvernement français, mais elle vit essentiellement de ses propres revenus (écolages et dons).

Or au début des années 1960 l'École Française de Tokyo a atteint ses limites. Les locaux sont exigus (pas de cour de récréation) et de plus doivent être libérés tous les jours à 15 heures. Les élèves des plus grandes classes, seulement encadrés par des répétiteurs, n'étudient pas toujours très sérieusement. Ce n'est donc pas vraiment une situation satisfaisante. Les écoles étrangères de Tokyo scolarisent d'ailleurs autant d'enfants français que l'École française, tandis que certains Français expatriés se séparent de leurs enfants qu'ils choisissent de laisser en Europe le

temps de leur séjour au Japon. Dans un tel contexte les entreprises françaises installées au Japon souffrent de la fréquence des refus de poste de la part de leur salariés, refus motivés par les contraintes liées à l'éducation des enfants.

Vers 1965, la création d'un grand établissement d'enseignement français apparaît comme la condition nécessaire d'un développement satisfaisant des relations entre la France et le Japon.

3. Le déclencheur : la « Note de M. St Loup », une suggestion émanant d'un représentant des intérêts privés

Dans ce contexte, M. St Loup, patron de *Teikoku Sanso* (l'actuel *Air Liquide*) et figure éminente de la communauté française au Japon de l'époque, entre autres en tant que soutien efficace de l'École française de Tokyo (il est à l'origine de l'obtention d'une subvention en 1964), adresse le 23 décembre 1964 à l'Ambassadeur une « note » où il plaide en faveur de la création par l'État d'un établissement scolaire français au Japon.

Pour M. St Loup, « le développement des relations entre la France et le Japon ne sera possible que lorsque des Français pourront résider de façon stable au Japon. La stabilité de la résidence au Japon des familles françaises ne peut se concevoir sans certaines facilités pour l'éducation et l'instruction des enfants dans la langue et les coutumes de leur pays. »

Cette « note » est le déclencheur de la prise de conscience et de la mobilisation de l'Ambassade et des services de l'État, qui mèneront en peu de temps à la création du Lycée franco-japonais.

DOCUMENT 2 : Note de M. St Loup (23/12/1964)

23 décembre 1964

Note de M. St Loup (de Kobe)

LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS FRANCO-JAPONAISES ET L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Le développement des relations entre la France et le Japon ne sera possible que lorsque des Français pourront résider de façon stable au Japon.

La stabilité de la résidence au Japon des familles françaises ne peut se concevoir sans certaines facilités pour l'éducation et l'instruction des enfants dans la langue et les coutumes de leur

pays.

La dispersion des familles françaises soit dans la zone urbaine de Tokyo soit dans les autres villes du Japon ne permet pas de prendre en considération la solution de l'externat.

La seule solution possible est la création d'un établissement scolaire ne recevant que des pensionnaires, son emplacement géographique pourra alors être choisi de manière à donner aux enfants une atmosphère favorable à leur santé physique et leur éviter les fâcheuses influences des grandes zones urbaines.

De tels emplacements existent à une distance raisonnable de Tokyo et les parents, qu'ils résident dans la capitale ou dans la zone du Kansai (Kobe, Osaka, Kyoto) pourront en quelques heures aller visiter leurs enfants.

Un établissement important tel qu'un Lycée français n'est pas à envisager mais la création d'une école mixte pouvant recevoir 120 à 180 élèves ne devrait pas présenter de problèmes insurmontables. Cette école devrait être organisée en prenant pour exemple les internats privés Suisses et devrait être payante. Les parents ou les sociétés qui les emploient trouveraient certainement plus économique de contribuer à l'Ecole française au Japon que d'avoir à supporter les frais entraînés par une éducation en Europe.

En outre, une aide indirecte pourrait probablement être obtenue, par voie de réciprocité, de la part du Gouvernement japonais. En effet, le problème des Japonais en Europe est analogue à celui des Français au Japon.

Un jeune Japonais qui a fait des études primaires et secondaires en Europe a l'avantage de connaître à fond une langue étrangère mais quand il retourne dans son pays, il a le handicap encore plus grand d'avoir une connaissance incomplète de sa langue et surtout de son écriture.

Si la France facilitait pour le Japon la création d'une "Ecole japonaise en Europe", elle pourrait attirer tous les jeunes Japonais dont les parents sont établis en pays de langue française mais aussi allemande, anglaise et italienne.

Dans cette école des professeurs japonais donneraient aux jeunes Japonais une éducation japonaise, mais ces enfants apprendraient tout naturellement le français et dans l'espace d'une décennie une classe de Japonais parlant français deviendrait une réalité.

4. La diplomatie prend la main : un modèle de coopération

Le projet porté par l'Ambassadeur de France est marqué par un souci appuyé de coopération. En

effet le futur Lycée n'est pas seulement « franco-japonais » par son ambition de permettre un meilleur développement des relations économiques, diplomatiques et culturelles entre les deux pays. Il l'est aussi par la nature même de son projet prévoyant une étroite imbrication administrative et pédagogique avec un prestigieux établissement privé japonais : le Collège de l'Étoile du Matin.

Coopération administrative : il ne s'agit pas en effet au départ de fonder un établissement indépendant, mais de créer, au sein d'un établissement japonais donnant déjà une place importante à la langue française (enseignement obligatoire dès le primaire), une « Section franco-japonaise » destinée plus spécialement aux enfants français ou francophones. « Section franco-japonaise du Collège de l'Étoile du Matin » sera d'ailleurs le nom officiel de la nouvelle institution, même si pour des raisons de commodité elle reçoit en même temps dès le début, côté français, l'appellation de « Lycée franco-japonais ».

La réglementation de l'époque interdisant la création de nouvelles écoles étrangères à Tokyo, l'installation du Lycée sous la forme d'une nouvelle « section » au sein d'une école japonaise existante était la solution la plus simple. Au Collège de l'Étoile du Matin, collège-lycée privé catholique de garçons, ce projet trouvait un terrain particulièrement favorable en raison de la longue tradition francophone et francophile de l'établissement depuis sa fondation en 1888 par un missionnaire marianiste français, Alphonse Henrike, mais aussi en raison de la personnalité de son directeur d'alors, TAGAWA Shigeru (né en 1925), en excellents termes avec les autorités françaises et soutien actif du projet. Pour accueillir la section française dans son établissement et partager ainsi avec elle son statut juridique et son droit d'enseigner, le Directeur de Gyôsei n'eut qu'à se rendre à la Mairie de Tokyo pour déposer quelques amendements au Règlement scolaire (statuts) de son établissement : notamment pour supprimer la mention d'élèves « de sexe masculin », puisque la section franco-japonaise serait mixte, et pour augmenter la capacité d'accueil de son établissement.

Coopération administrative donc, mais aussi coopération pédagogique : le LFJT s'engage à mettre à disposition du Gyôsei des professeurs de français formés aux techniques d'enseignement les plus avancées pour l'époque (*méthode audiovisuelle*) pour assurer une partie des cours de français de l'école, et à proposer aux professeurs de français de l'école Gyôsei des stages pédagogiques en France ou au Japon, et des bourses d'études.

Les élèves du LFJT suivraient un enseignement de japonais obligatoire, dont une partie au

moins serait assurée par des professeurs du Gyôsei.

Par ailleurs un usage partagé de certains équipements est envisagé : le Gyôsei faisant bénéficier au Lycée franco-japonais de ses installations sportives et de sa salle de théâtre notamment.

DOCUMENT 3 : Les intentions de l'Ambassadeur de France

Note de l'Ambassadeur François Missoffe sur la création d'un Lycée franco-japonais, 7 Novembre 1965

La colonie française de Tokyo ne dispose pas jusqu'à présent, d'une école apte à donner aux enfants une formation complète et cohérente jusqu'aux classes terminales. Actuellement, l'Institut franco-japonais abrite, dans quelques salles exiguës, une petite école qui n'est pas en mesure d'encadrer les enfants des dernières classes.

*Cette carence de l'enseignement français à Tokyo explique pourquoi les sociétés françaises au Japon rencontrent de telles difficultés pour recruter leur personnel.*⁹⁾

Il en est de même pour tous les pays francophones qui souhaitent accroître leurs relations avec le Japon (Vietnam, Cambodge, pays de l'Afrique du Nord et d'Afrique Noire, sans compter certains pays d'Europe occidentale).

La mise au point d'un enseignement français complet et de qualité, apparaît donc comme une nécessité. (...)

Un des problèmes qui se pose actuellement en France de façon très aiguë est celui de la formation de spécialistes de japonais. Aussi faut-il s'efforcer, au Japon même, d'ouvrir le plus grand nombre possible de jeunes Français à la langue et à la culture japonaises, grâce à des professeurs japonais qualifiés. Il est bien connu que les langues étrangères sont beaucoup mieux assimilées entre 8 et 18 ans que passé cet âge. C'est donc au niveau des études secondaires qu'il convient d'enseigner le japonais aux jeunes français résidant au Japon.

La création d'une section franco-japonaise dans le cadre de l'Étoile du Matin devrait permettre d'atteindre ces différents objectifs :

- contribuer à l'enseignement du français dans la section japonaise avec la fourniture de*

9) Souligné par nous - dans la suite aussi.

professeurs français qualifiés, et éventuellement le perfectionnement des professeurs japonais de français ;

- assurer un enseignement secondaire de qualité aux enfants francophones (sic) grâce à l'existence d'un internat, à ceux de la province japonaise, éventuellement à ceux de Hong Kong, de Formose, de Corée et des Philippines ;

- donner à un petit nombre de Japonais d'élite les possibilités d'acquérir une double culture ;

- assurer l'enseignement de la langue japonaise aux enfants francophones ;

- donner à tous les élèves de L'Étoile du Matin, Japonais et étrangers, la possibilité de se connaître, grâce à des activités communes (visite de musée, sport, etc.)

Organisation pédagogique de la section franco-japonaise

a- Elèves français ou francophones

Ils suivraient les programmes officiels français, sanctionnés par l'examen terminal.

Cependant, outre le programme de leur section, ils recevraient obligatoirement un enseignement de japonais, à raison d'un minimum de trois heures par semaine. L'Étoile du Matin fournirait à cet effet à la section franco-japonaise un ou plusieurs professeurs japonais

b- Elèves japonais de la section franco-japonaise

(recrutés selon trois voies :

1) élèves souhaitant un enseignement exclusivement en français. « Ce devrait être un cas très exceptionnel. »

2) élèves qui, ayant suivi à l'étranger un enseignement francophone, souhaiteraient continuer à recevoir un enseignement en partie français. « Ce devrait être une minorité. »

c- Des élèves qui seraient admis à la section franco-japonaise au niveau de la 9^{ème} française, c'est-à-dire au niveau de la troisième année de Shyogaku. Ces élèves, qui devraient être les plus nombreux parmi les Japonais, seraient recrutés à la sortie de la seconde année de Shyogaku, après un examen (organisé conjointement par les deux Directeurs).

Programme franco-japonais pour les élèves japonais

Ce programme devrait être mis au point par les deux directeurs et révisé parfois pour tenir compte de l'expérience acquise.

Au départ, il devrait être admis que les élèves japonais suivraient les cours de langue et littérature japonaises avec leurs camarades de la section japonaise, ceci grâce à un aménagement des horaires. Par la suite et si nécessaire, d'autres matières pourraient leur être enseignées en japonais.

L'objectif, qui ne doit pas être perdu de vue, est de permettre aux élèves japonais de la section

franco-japonaise d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires japonais.

Certains pourraient abandonner la section franco-japonaise à la fin de la classe de troisième française (3^{ème} de Chyugaku) pour retourner à l'enseignement purement japonais. D'autres, les plus doués, pourraient poursuivre jusqu'à la fin du cycle secondaire. Outre le diplôme japonais de fin d'études secondaires, ils pourraient obtenir le baccalauréat français, ou un baccalauréat franco-japonais (à créer). L'obtention de ce titre leur donnerait droit, quasi automatiquement, à une bourse d'études dans les universités françaises.

Enseignement du français à la section japonaise l'Étoile du Matin

La section franco-japonaise fournirait des professeurs français à L'Étoile du Matin.

Au départ une cinquantaine d'heures par semaine pourrait être assurée par des professeurs français.

(...) En tout état de cause, un des professeurs français devraient être spécialement chargé de l'enseignement du français dans les deux premières classes de Shyogaku. L'idéal serait de constituer une classe pilote de 50 élèves en 1ère et en 2ème année de Shyogaku. Chacune de ces classes pilotes serait scindée en deux groupes de 25 élèves qui recevraient 4 heures de cours de français par semaine. L'enseignement utiliserait la méthode audiovisuelle et le matériel serait fourni par le gouvernement français. On pourrait de la sorte donner aux élèves une bonne connaissance du français de base. (...)

Perfectionnement des professeurs japonais de français

Le gouvernement français contribuerait, si l'Étoile du Matin le souhaite, au perfectionnement des professeurs japonais de français. Les moyens employés seraient les suivants :

Octroi de bourse en France

Admission à des stages pédagogiques en France ou Japon, notamment à des stages de formation pour l'emploi des méthodes audiovisuelles. etc.

Telles sont les principales caractéristiques de ce que pourrait être la collaboration entre l'Étoile du Matin et le gouvernement français. Il s'agit d'une expérience pédagogique nouvelle, qui devrait être menée avec les moyens les plus modernes, Elle devrait conduire à un enrichissement mutuel et resserrer de façon concrète durable les liens d'amitié franco-japonais.

DOCUMENT 4 : Le public visé

Dépêche adressée au Ministre des Affaires Étrangères par François Missoffe, Ambassadeur de

France au Japon, le 10 novembre 1965 (numéro 625/ACT).

2° - *La clientèle scolaire qui fréquenterait le Lycée franco-japonais se composerait des éléments suivants :*

a. - Français habitant le Japon ou les pays voisins tels que Corée du Sud, Hong-Kong, Philippines, Formose.

Il est très difficile de faire des prévisions chiffrées. Cependant, si l'on tient compte de la situation actuelle et des projets d'installation d'entreprises françaises au Japon dans les mois à venir (Kuhlman, Saint-Gobain Nucléaire, Renault, etc.) on peut escompter que le chiffre des élèves français atteindra assez rapidement la centaine. Les enfants de diplomates, ceux du personnel des sociétés privées, et ceux des professeurs détachés au Japon représenteraient respectivement environ un tiers du total.

b. - Enfants des colonies étrangères : l'ouverture d'un établissement d'enseignement français, disposant de professeurs qualifiés, va incontestablement retenir l'attention des colonies étrangères. On peut raisonnablement escompter que d'ici quelques années une cinquantaine d'enfants étrangers au minimum demanderont à être inscrits.

c. - Enfants japonais : dès qu'un enseignement accéléré du français aura été organisé dans les classes pilotes des deux premières années du cycle primaire japonais (cf. Annexe I p.8), nous pourrions sélectionner chaque année une vingtaine d'élèves susceptibles d'entrer en 9ème au Lycée franco-japonais. En régime de croisière, et compte tenu des défections inévitables, ce sont donc environ 150 Japonais qui fréquenteront le Lycée. Ce chiffre me paraît un minimum. Par ailleurs, étant donné le taux élevé des droits de scolarité et la sévérité de la sélection, à l'entrée en 9ème, nous pouvons espérer accueillir des éléments japonais d'élite.

À l'issue de plusieurs mois de négociation, un contrat est signé le 10 mai 1966 entre l'Ambassadeur de France et le responsable au Japon de la congrégation Marianiste (le «Père provincial des frères marianistes du secteur du Japon»). Par ce contrat d'une durée de 6 ans, la congrégation marianiste offre à l'État français l'usage gratuit d'un terrain contigu à l'École de l'Étoile du Matin (quartier de Fujimi, Chiyoda-ku), sur lequel la France pourra construire un bâtiment destiné à accueillir la «Section franco-japonaise du Collège de l'Étoile du Matin».

Un an plus tard, le bâtiment construit par l'entreprise MIYAKE grâce à une subvention du gouvernement français de 218 millions de Yens, est décrit ainsi au moment de son inauguration (communiqué de l'Ambassade de France de mai 1967) : «16 salles de classe, laboratoire de physique et chimie, laboratoire de sciences naturelles, centre audio-visuel (laboratoire de

langués), bibliothèque, librairie, restaurant, internat (pour 24 garçons), terrain de jeu et de sport.»

À ses débuts le LFJT est un établissement plutôt onéreux puisque les frais de scolarité sont plus du double de ceux l'école allemande de Tokyo par exemple.

DOCUMENT 5 : Tarifs de la 1^e année (1966-1967)

36 000 yens (493 francs) par trimestre pour les enfants français

38 000 yens par trimestre pour les enfants étrangers

Tarif dégressif pour les familles nombreuses.

10 000 yens par trimestre pour 2 enfants

25 000 yens par trimestre pour 3 enfants

45 000 yens par trimestre pour 4 enfants

«À titre de comparaison on notera qu'à l'École allemande de Tokyo les frais de scolarité sont de 15 000 yens par trimestre dans le cycle primaire et de 18 000 yens dans le cycle secondaire.

En outre les élèves étrangers acquittent un droit d'inscription annuel de 20 000 yens.

La subvention du Gouvernement Fédéral atteint 120 00 D.M.

9 des 26 professeurs sont détachés et rémunérés directement par les autorités allemandes.»

Le succès est cependant au rendez-vous puisque le nombre d'élèves croît dès les premières années : d'une centaine la première année il passe à 161 en 1967-1968, 235 en 1968-1969, 336 en 1969-1970, 355 en 1970-1971 ; 365 en 1971-1972 ; 375 en 1972-1973. L'attractivité du LFJT est aussi démontrée par son caractère tout de suite « international » : pendant les 10 premières années, les élèves français représentent moins de la moitié des effectifs du LFJT (45% en 1978-1979), le reste se partageant à peu près à égalité entre « Japonais » et « autres nationalités ».

Conclusion

L'histoire des établissements d'enseignement français à Tokyo semble tout d'abord suivre un modèle conforme à celui souvent rencontré partout ailleurs dans le monde. Les deux écoles existant dès les années 1950 sont d'initiative privée: congrégation catholique, parents d'élèves. Au début des années 1960 elles scolarisent à elles deux une soixantaine d'enfants français. Mais dans le contexte de croissance économique des années 1960, un changement d'échelle paraît de

plus en plus nécessaire pour permettre un développement des relations franco-japonaises, notamment des relations économiques. L'État prend alors le relai avec la création en 1967 du Lycée franco-japonais de Tokyo.

Cette deuxième étape du développement de l'éducation française à Tokyo présente quant à elle un caractère tout à fait original, puisque la France choisit d'implanter son école à l'intérieur d'un établissement japonais privé déjà existant : l'École de l'Étoile du Matin, dont elle constituera le «département international». Cette opération délicate constitue en elle-même un exemple remarquable de coopération franco-japonaise, car outre les aspects diplomatiques, la création du LFJT se double d'une coopération administrative et même d'un projet très élaboré de coopération pédagogique. Et le succès est immédiat puisqu'après l'ouverture du LFJT le nombre d'enfants français recevant une éducation française à Tokyo double en 2 ans.

Des recherches futures sur la suite de l'histoire du Lycée franco-japonais de Tokyo, tout en éclairant ses transformations et ses permanences, devront notamment montrer s'il a réussi à accomplir la tâche qui lui était assignée de faciliter le renforcement de la relation franco-japonaise.

BIBLIOGRAPHIE

Documents d'archives consultés pour rédiger cet article

Localisation : Centre des archives diplomatiques de Nantes (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)

Série : «Archives rapatriées du service culturel de l'ambassade de France à Tokyo 1922-1994 ; Articles : 343 ; 42ml ; Extraites des archives de l'ambassade de France à Tokyo enregistrées sous le numéro 1999/18_1».

- Carton 140 : TOKYO SERVICE CULTUREL 698P0/1 (Dossier : LYCEE FRANCO-JAPONAIS DE TOKYO : - Création, statut question du statut : 1964-1986).
- Carton 146 : LYCEE FRANCO-JAPONAIS DE TOKYO (LOCAUX) (Dossier : Contrats, plans, construction : 1965-1986).

Principales références bibliographiques

ENU, David

1994 : *Les Français au Japon de 1854 à 1884*, mémoire de maîtrise, institut Pierre Renouvin, Université Paris I, année 1993-1994.

HUMMEL, Pascale

1998 : «Jean-Pierre Erman (1733-1814) et la renaissance du Collège français de Berlin», *Wiener Studien*, t.111, pp. 253-266.

MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)

Rapport du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France - 2019

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_2019_-_version_finale_pdf_cle8dfb23.pdf.

MARTINE, Noël

2013 : «L'enseignement français à l'étranger, une exception éducative : aspects contradictoires de la mondialisation», *Spirale. Revue de recherches en éducation*, n°51, pp. 167-180.

PAK, Samsok 朴三石

2008 : 『外国人学校—インターナショナル・スクールから民族学校まで』, 東京, 中央公論新社。

POLAK, Christian

2002 : 絹と光 *Soie et Lumières – l'âge d'or des échanges franco-japonais*, Tokyo, Hachette Fujingaho.

ROUSSEL, François

2010-1 : «Les établissements d'enseignement français au Japon : une histoire qui reste à écrire», 東京外国語大学論集第80号 pp. 353-363.

2010-2 : «Les établissements scolaires à programme français : quel impact pour le rayonnement de la langue française au Japon?», *Flambeau*, n°36. Université des Langues Étrangères de Tokyo (東京外国語大学) pp. 39-55.

TANAKA, Sadao 田中貞夫 (たなか さだお)

1998 : 『L'École de l'Étoile du Matin : un échange culturel franco-japonais・暁星学校 日仏文化の一交流』 東京、風響社。

THEVENIN, André

2002 : *La Mission laïque française à travers son histoire, 1902-2002*, Paris, Mission laïque française.

THIEBAUD, Jean-Marie

2008 : *La présence française au Japon : du XVIIe siècle à nos jours : histoire d'une séduction et d'une passion réciproques*, Paris, L'Harmattan.

VASSEUR, Nadine

2005 : *La leçon de français. Lycées français à l'étranger : d'anciens élèves se souviennent*, Paris, ACTES SUD / AEFÉ.